

## Pourquoi adhérer et faire adhérer à la FCPE ?

Parce que c'est une **force de propositions et de progrès pour l'École.**

Parce c'est **la première fédération de parents d'élèves** par son nombre d'adhérents et par ses résultats aux élections des représentants de parents d'élèves, dans le premier degré comme dans le second degré.

Parce que la FCPE est **présente dans toutes les instances de l'Éducation nationale** : dans les établissements scolaires, au niveau du département, de la région et au niveau national.

Et parce que l'on partage ses valeurs et ses principes : **l'enfant est au centre de ses préoccupations.** Sa liberté, ses besoins, ses droits, son autonomie doivent être respectés partout et dans tous les temps de sa vie.

La FCPE milite pour **la gratuité totale de la scolarisation**, pour la réussite de tous les jeunes, pour une école laïque, sans discrimination et pour que soient respectés les droits des parents d'élèves. Elle demande des rythmes scolaires adaptés à l'enfant, et des conditions d'études favorables (poids des cartables, transports scolaires, restauration, santé, hygiène des toilettes).

**La FCPE est indépendante**, ses adhérents ne doivent répondre qu'à une seule exigence : celle de partager les valeurs qu'elle porte pour l'École qu'elle défend : laïcité, gratuité et égalité de tous les enfants.

A titre d'exemples, au niveau national, la FCPE, seule ou avec ses partenaires, a obtenu satisfaction notamment sur :

- La publication d'un décret sur les droits des parents d'élèves dans l'École (été 2006).
- La gratuité de tous les examens (depuis 2000).
- La prise en compte comme questions de santé publique du problème du poids des cartables et des toilettes à l'École (année scolaire 2007-2008).
- L'interdiction des distributeurs automatiques (boissons et aliments) dans les établissements scolaires (loi de juillet 2004).

### Pour s'investir dans l'école de ses enfants

La première motivation des parents est souvent de mieux savoir ce qui se passe dans l'école de leur enfant et de mieux suivre les différentes étapes de sa scolarité.

Regroupés et adhérents, ils peuvent et doivent faire entendre leur voix et donner leur avis sur le fonctionnement de l'École au sein des instances de l'Éducation nationale, à tous les niveaux du système éducatif.

### Pour avoir les moyens et les compétences de l'action collective / de la représentation :

pour se donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves au sein d'une structure reconnue, connaître ses droits

pour se former et s'informer sur le système éducatif pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société.

pour être réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, inspections académiques et rectorat, Parlement, ministères).

pour participer aux commissions d'appel.

pour être soutenu, accompagné dans ses démarches vis-à-vis de l'école ou de l'établissement de son enfant, de la mairie, de l'inspection académique, du rectorat.

être informé régulièrement des informations, recevoir de la documentation.

Enfin, si la question du coût de l'adhésion se pose, il faut en relativiser le coût par rapport aux services proposés (représentation, formation, documentation, soutien...) et les moyens de fonctionnement (photocopies, tracts, timbres...) que l'adhésion donne dans les établissements et rappeler qu'il est déductible des impôts. ...

**Nous ne le répéterons jamais assez : notre représentativité, notre légitimité, notre indépendance ce sont nos adhérents qui nous les donnent ; avec plus de 13 000 adhérents sur le Rhône, nous sommes la première fédération de parents d'élèves présente dans toutes les instances.**